

Nancy ce 28 Mai 1904

Bonjour cher ami,

je vous ai retourné hier la 2^e de la "Frankfurter Zeitung" contenant l'article de M. O. Mayer dont je vous remercie encore. Je trouve ces petits articles, émanant d'changors, sur de choses à nous et que nous ayons bien connue, fort suggestifs en certains points, malgré la brièveté et le caractère un peu amateur que comporte leur caractère organisationnel. Je comptais faire aussi faire mon profit du petit mot de vous reçu ce matin et lors je vous reste bien obligé. Enfin, je suis arrivé aussi par Rouen ce soir. Enfin, je suis arrivé aussi par Rouen ce soir. J'obtiens recommandation de l'yon, sur les procédés de la jurisprudence; mais je n'ai pas encore pu prendre aucune connaissance.

Actuellement, je me trouve un peu trop dans cette question de la technique juridique; non pas que j'aime des choses la moins directement mais elle touche à beaucoup de choses

et j'arrive à croire à la fin de tout,
au point de vue du temps. Quoiqu'il en soit
j'arrive à croire assez volontiers la
marche normale du travail, pour me rendre
compté des à présent qu'il existera tout-à-
fait les intentions que nous pourrions faire accepter,
avec toute la hâte de conviction que nous y mettrons
et le plaisir diplomatique dont nous aurions user.
Et je m'en suis pas, d'ailleurs sorti du droit
commun, n'ayant aucun titre pour y prétendre. Et
alors j'en songe à mes propres arrangements
qui sont tels tel que j'en crois et
que je tiens à le faire, soit pour que la
technique judiciaire exigeant et spécialement
sur la technique législative de l'ordre aussi la
technique de l'interprétation qui s'est développée
depuis cette époque. Il n'a pas évidemment, avant tout,
de chercher à préciser la notion de technique judiciaire
que ne connaît encore que peu avancé et
que j'pourrais détailler du travail le
vouloir. Mais j'pourrais détailler du travail le
partie consacré à la technique législative de
l'ordre aussi consacré à un point de mon critique
du travail sans être pour ce présente que ille
a la commission de l'entente. Cette partie, au
moins, répondant à ses p. au n° 10 du programme
impose l'enseignement de la technique de l'ordre aussi
au point de vue de la forme et comme procédé de
l'interprétation. Seullement j'crois à ce que
le travail extérieur peut être publié cette année même.

Et alors, j'vous demanderais si il serait possible
de le faire accueillir sous cette forme intégrale
qui pourra bien l'appeler jusqu'à une certaine
de pages, dans la Revue trimestrielle n° 1 d'octobre
ou n° 1 final de la présente année. Il faudrait
que le travail pourra par là faire un intérêt
général au moins comme essai de fixation d'une
notion mal définie à l'heure présente. Mais la partie
relative au Code aussi que dans nos positions
n'exclut pas que les 80 pages réglementaires
soient strictement l'œuvre de l'entente

Il est bon ma que la circulaire de
M. Glasow sur les statuts du Conseil supérieur
a mal impressionné les travailleurs de province.
Beaucoup ont l'avis que il renforçait trop
légèrement nos intérêts renforcés par le fait militaire
qu'il n'a pas pour ma part éprouvé un sentiment
de l'ordre aussi qui il a mal compris ma
Mais la circulaire dans son ensemble n'a
pas été, brisé, et surtout brisé dans
l'obscurité la solution des questions capitales.
Put il transformer la heure et comment? le
doctorat ne devient-il pas, lui aussi, quelque
renouvellement nécessaire? Toujours par l'ordre, nous
avons essayé de régulariser les choses avec
l'opposition que nous trouvions en majorité, finale.
Mais l'entente a été tenue l'ordre. Et j'ai
dit que l'entente la plus complète dans
les votos. Si cette analyse a profité aux deux

considérations, seules effectivement posées qui n'en
corroboreraient pas. Seulement il est que M. Gloton, qui
paraissait le plus menacé soit en ballottage, il me
semble qu'il devrait, d'une part, lui suggérer le
rôle de sa candidature et demander comme raison
sa qualité de doyen de Paris qui l'incite à faire la
susceptibilité de beaucoup de personnes, d'autre part
chercher à lui substituer non pas un professeur qui
soit d'un ou sur le conseil et du seul qui s'impose soit
personne en tout, si ce n'est d'autres personnes
mais un professeur de Paris ayant une personnalité
et autorité en matière d'enseignement. Ensuite j'ajouterais
qu'il fut à peu près d'accord sur les ~~problèmes~~
à lui proposer. J'ai chargé ici de présenter l'opinion
de mes collègues sur les points essentiels. Et il m'a
semblé non sans peine d'autre part que il se
ramenait en gros aux idées suivantes : 1^e Libérez le
plus complètement l'enseignement de tous programmes
nationaux dans l'élaboration de leurs programmes
nationaux dans l'enseignement de leur à faire
2^e division de la licence en deux : l'une à faire
plus classique, l'autre plus moderne, en plaçant
les enseignements qui supposent la culture grise - romaine
par des matières plus pratiques, non pas seulement
l'économie politique mais le droit public et administratif
3^e Bannissement de l'organisation du doctorat en
augmentant dans le doctorat politique la part
des généralités, de façon à en arrêter la valeur
efficace à celle du doctorat juridique, et à
bien passer à la licence sur tous tous mais
que quelques-uns des enseignements spéciaux qui on
n'admet aujourd'hui que pour le doctorat politique,
soit admis au doctorat. Mais je vous
dis que nous sommes condamnés à valoir ce qui finira
notre rôle, sans jamais découvrir l'équilibre qui a
assez assuré l'établissement. En tout cas nous ne pouvons déposer
notre licence face à l'irrévolution, à toute cette nouvelle cause
de libéralité, siennes ou larges ouvertures qui s'opposent à l'longue
droite, mais toujours bien cordialement votée

F. Goy

2



Monsieur R. Lacleille

Professeur à l'Université

18 rue Saint-Guillaume

Paris

